



Ville de Lausanne

Municipalité

A Mesdames et Messieurs
les membres du Conseil communal
1002 Lausanne

Lausanne, le 3 décembre 2020

Pétition pour la sauvegarde de nos offices postaux de quartier

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

En date du 10 décembre 2019, l'Association citoyenne pour la défense des usagers du service public (Acidus), regroupant le syndicat Syndicom, les associations Montelly Vit !, Touche pas à ma poste, Prélaz-Valency, France-Collonges-Maupas et le centre socioculturel de Bellevaux, a déposé au Conseil communal la pétition citée en titre munie de 1'797 signatures. La Commission des pétitions s'est réunie le 10 février 2020 et a renvoyé à la Municipalité la pétition pour étude et communication, le 6 octobre 2020.

En juin 2017, La Poste a communiqué à une multitude de communes, dont la nôtre, une liste des offices de poste menacés de fermeture ou de reconversion. Depuis cette date, la Poste a transformé, à travers toute la Suisse, un nombre important d'offices postaux en agences postales confiées à des tiers, en a remplacé d'autres par des automates ou des points de dépôt/retrait ou encore en a fermé sans autre alternative pour les usagers que de se déplacer ailleurs. Depuis plus de trois ans, la quasi-totalité des collectivités publiques se sont prononcées contre les desseins de La Poste, le plus souvent sans succès.

A Lausanne, les offices déjà transformés en agences postales, malgré l'opposition de la population et de la Municipalité, sont au nombre de huit : Sévelin, Bourdonnette, Vers-chez-les-Blanc, St-Paul, Ouchy, Grangette, Montchoisi et Vennes.

Ceux qui sont toujours menacés sont les offices de Bellevaux, Gare, Bergières, Tribunal Fédéral et CHUV. Ils pourraient être transformés en agences postales ou remplacés par des automates. Ainsi, l'addition des huit offices postaux déjà transformés et des cinq offices menacés fait un total de 13 offices postaux, représentant 60% des 20 offices historiques.

Suite à plusieurs entretiens, dont le dernier en date du 26 octobre 2020, avec la direction de La Poste, le syndic soussigné s'est opposé fermement à toutes les fermetures, transformations en agences postales ou remplacement par des automates envisagés par La Poste. Cette position, confirmée par la Municipalité, a été transmise au Département cantonal de l'économie, de l'innovation et du sport, afin d'être défendue, au niveau cantonal, lors d'une séance à venir avec la direction de La Poste.

Chaque fois que La Poste a fait connaître à la Municipalité sa volonté de transformer un office de poste en agence postale, la Municipalité a formulé, par écrit, son opposition en demandant un nouvel examen

au sens de l'ordonnance sur la poste (OPO) de la décision envisagée, en invoquant les arguments suivants :

- la fermeture des offices postaux affaiblit le service public, notion à laquelle la Municipalité, le Conseil communal ainsi qu'un très grand nombre de Lausannois·e·s sont particulièrement attachés ;
- les offices postaux, outre les prestations directes qu'ils fournissent, constituent un réseau de proximité précieux pour les habitant·e·s. Leurs disparitions contribuent à éloigner les prestations, à réduire le service public et l'animation au sein des quartiers d'habitation ;
- les catégories de personnes les plus touchées par cette évolution sont malheureusement les parties les plus faibles de notre société, en particulier les personnes âgées ou celles à mobilité réduite pour lesquelles la fracture numérique est trop souvent une réalité ;
- la reconversion d'office en partenariat avec un commerce voisin permet certes d'assurer les prestations de base, mais pas l'ensemble du panel d'offres de La Poste. Par ailleurs, les personnes appelées à fournir les prestations postales dans des commerces sont au bénéfice de conditions de travail moins favorables que les collaboratrices et collaborateurs de La Poste, induisant ainsi une précarisation croissante des collaborateurs concernés. Cette évolution revient aussi à nier la qualification et les compétences spécifiques des collaboratrices et collaborateurs de La Poste.

Ainsi, la Municipalité ne saurait cautionner les évolutions de la stratégie de la direction de La Poste ou les alternatives proposées notamment par le plan 2020-2021. La procédure d'opposition est toujours la même, une séance sera agendée entre le syndic sousigné et la direction de La Poste, qui forcera à constater, une nouvelle fois, qu'aucune vision commune n'est possible et que la Ville refuse de contresigner l'attestation de dialogue souhaitée par La Poste. Alors, La Poste soumettra sa décision à la Commune par lettre recommandée. La Municipalité aura un délai de 30 jours pour faire opposition et demander, par écrit, à la Commission fédérale de la poste (PostCom) d'examiner le dossier. Cette dernière émettra une recommandation dans les six mois. La décision finale concernant la mise en œuvre sera ensuite prise par La Poste, sans que la Commune ne puisse s'y opposer.

En ce qui concerne plus particulièrement l'office postal de Bellevaux, la direction de La Poste se montre peu ouverte à le conserver dans sa forme actuelle. Nantie des expériences déjà faites, à Lausanne et dans d'autres villes suisses, la marge de négociation des autorités communales est limitée et les chances de succès dans le sauvetage de l'office de Bellevaux peu élevées.

Compte tenu de ces éléments, la Municipalité de Lausanne estime agir dans le sens demandé par la pétition, affirme sa volonté de s'opposer à tous les projets de fermeture ou de transformation d'office postaux à Lausanne, mais constate que La Poste reste inflexible quant à ses objectifs au détriment du service public.

En vous priant de bien vouloir prendre acte de la présente communication, nous vous prions d'agréer, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité

Le syndic
Grégoire Junod



Le secrétaire
Simon Affolter

